

Québec, le 27 janvier 2015

Madame Lucille Daoust
Directrice générale
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
3535, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2X 3P1

Objet : Suivi de l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Madame la Directrice générale,

La Commission a examiné, lors de sa réunion tenue le 17 décembre 2014, les suites données par l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec à l'évaluation de l'application de sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), évaluation dans laquelle la Commission recommandait à l'Institut de s'assurer que les évaluations finales de cours permettent à l'étudiant de démontrer qu'il atteint de manière individuelle les objectifs selon les standards visés.

Pour répondre à la recommandation, l'Institut témoigne, dans son suivi, de l'avancement des travaux concernant la grille institutionnelle d'évaluation de la contribution individuelle de chaque étudiant lors des travaux d'équipe. Celle-ci devrait être complétée en 2015. L'Institut témoigne en outre des résultats de la mise en œuvre d'une démarche d'accompagnement de ses professeurs débutée en 2012 pour l'élaboration des évaluations finales de cours. Cette démarche prévoit un accompagnement individualisé auprès de chacun de ses professeurs. L'Institut a de plus développé sa *Grille d'appréciation qualitative des outils d'évaluation finale d'un cours permettant d'inférer la compétence intégrée*, outil uniformisé d'analyse des épreuves finales qui permet notamment de juger de l'application des connaissances et des habiletés acquises par l'étudiant, des différents aspects situationnels considérés et de la complexité des tâches à réaliser. Cet outil s'inscrit dans le processus d'accompagnement qui, le cas échéant, doit conduire à dresser

un plan de renforcement des compétences et mener à une éventuelle collaboration avec les pairs, avec la coordination des programmes ou avec un conseiller pédagogique.

L'Institut entend poursuivre la mise en œuvre de cette démarche d'accompagnement, puisqu'il conclut à l'efficacité de ce mécanisme, les professeurs ayant bénéficié d'un tel encadrement par une conseillère pédagogique produisant dorénavant des évaluations conformes.

À l'analyse des documents envoyés par l'Institut, à savoir des évaluations finales de cours, dont certaines accompagnées de leur grille d'appréciation complétée, ainsi que des plans de cours et des plans-cadres, la Commission constate que bien que des lacunes demeurent dans certaines évaluations, les grilles d'appréciation permettent de les déceler clairement et d'ainsi démarrer le processus d'encadrement auprès du professeur. La Commission estime que l'Institut s'est doté d'un mécanisme efficace pour s'assurer de la conformité des évaluations à la PIEA. Elle note toutefois, au regard de la lettre envoyée par l'Institut, que le travail sur les grilles d'évaluation de la contribution individuelle aux travaux d'équipe, bien qu'en progression, n'est pas complété. Puisque l'évaluation de la contribution individuelle de l'étudiant est un élément central de la recommandation, la Commission s'attend à ce que l'Institut lui fasse part d'un nouveau suivi lorsque les travaux sur lesdites grilles seront réalisés.

Veuillez noter que ce rapport sera rendu public incessamment sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. M. Pierre Schetagne, directeur général associé